

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 20 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 NOVEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELOU - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS :

M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : MARCHÉ D'EXPLOITATION THERMIQUE, D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE : AVENANT N°6

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil Municipal attribuait le marché n° 2009-11 d'exploitation thermique de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux à la société DALKIA (33525 BRUGES) moyennant une redevance annuelle de 404 733,47 € TTC (TVA à 19,6%), soit 406 087,09 € TTC sur la base du taux de TVA à 20 %.

Cinq avenants ont été conclus depuis le début d'exécution des prestations consistant notamment, en l'ajout de nouveaux locaux, entraînant une augmentation totale du montant annuel initial du marché de 50 301,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il est aujourd'hui proposé de conclure un sixième avenant afin de prendre en considération la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) du gaz naturel (loi n° 2014-244 du 17 mars 2014). En effet, en ce qui concerne la « gestion de l'énergie et des fluides » (catégorie P1) du marché, l'article 10 relatif à la « révision des prix » du CCTP fait référence aux TRV du gaz naturel.

Dans le respect de l'article 20 du code des marchés publics et afin de maintenir les conditions de réalisation du marché, il est proposé de modifier, à compter du 1er janvier 2015, la formule de révision des tarifs du P1 comme indiqué dans le projet d'avenant annexé.

Compte tenu de la diminution sensible du prix du gaz sur les marchés, la modification de la formule de révision a pour effet de réduire de 18 205,24 € TTC le prix global annuel du marché, portant celui-ci au montant de 438 182,24 € TTC.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 au marché n° 2009-11 ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141120-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 24 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».